



---

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président souhaite la bienvenue aux membres puis il ouvre la 108<sup>e</sup> réunion du CCEBJ.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des comptes rendus des 105<sup>e</sup> et 106<sup>e</sup> réunions;
3. Gestion du CCEBJ :
  - 3.1 Rappel historique du dossier;
  - 3.2 Proposition budgétaire 1998-1999 du CCEBJ;
  - 3.3 Relocalisation du secrétariat;
  - 3.4 Actions à prendre;
  - 3.5 Proposition budgétaire du CCEBJ 1999-2000;
  - 3.6 Prêt de ressources du MRN;
4. Varia;
5. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. **ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 105<sup>e</sup> ET 106<sup>e</sup> RÉUNIONS**

Les comptes rendus des 105<sup>e</sup> et 106<sup>e</sup> réunions sont adoptés après y avoir apporté quelques modifications.

3. **GESTION DU CCEBJ**

**3.1 Rappel historique du dossier**

Lors de notre dernière réunion, un membre a proposé que soit tenue une réunion spéciale pour discuter de la gestion et du fonctionnement du CCEBJ.

Au cours des dernières années, le CCEBJ a fait de nombreuses démarches auprès des autorités gouvernementales responsables afin de clarifier sa situation administrative, les ressources requises pour réaliser son plan d'action et son autonomie à l'égard du MEF. À plusieurs reprises, les ministres de l'Environnement du Québec de même que les administrateurs du chapitre 22 de la CBJNQ ont été rencontrés ou contactés à ce sujet. Compte tenu que la nouvelle année financière est à nos portes, il est apparu important de faire le point sur la façon dont le CCEBJ veut fonctionner pour les prochaines années financières.

### 3.2 Proposition budgétaire 1998-1999 du CCEBJ

Le secrétaire a préparé un tableau où l'on peut voir l'évolution des budgets demandés et des dépenses effectuées par le CCEBJ au cours des cinq dernières années. À l'examen de ce tableau, on constate que, malgré une augmentation substantielle des demandes budgétaires du CCEBJ, les montants accordés n'ont jamais été de l'ampleur des demandes.

Le CCEBJ a déjà bénéficié des services d'un conseiller technique en plus de son secrétaire, ce qui représentait environ 2.5 personnes par année. Maintenant, il dispose d'environ 1.5 personne pour son secrétariat puisqu'il a perdu son conseiller technique il y a quelques années. Notons que la CBJNQ mentionne que le secrétariat du CCEBJ peut compter jusqu'à cinq personnes. Le gouvernement fédéral, pour sa part, limite sa contribution à 95 000 \$ pour le remboursement des frais de fonctionnement réclamés par le Québec.

Dans ces circonstances, il est difficile d'imaginer que le CCEBJ puisse obtenir un budget substantiellement supérieur à celui dont il dispose présentement. C'est ce qui porte certains membres à croire qu'il faut être raisonnable dans nos demandes budgétaires et s'en tenir à l'identification des ressources qui sont absolument nécessaires au fonctionnement du CCEBJ.

Suite à cette discussion, une majorité se dégage à l'effet que le CCEBJ, même s'il sait qu'il n'obtiendra pas les sommes demandées pour le fonctionnement de son secrétariat et la réalisation de ses projets, ne doit pas se limiter à l'essentiel, mais plutôt identifier les ressources dont il a besoin pour réaliser son mandat adéquatement.

Les gouvernements peuvent sans doute répondre négativement aux demandes du CCEBJ, mais cela ne doit pas nous empêcher de les formuler à chaque année. En se comportant ainsi, le CCEBJ pourra au moins démontrer qu'il avait clairement réalisé l'ampleur de son mandat et que les gouvernements ont décidé unilatéralement de ne pas répondre favorablement aux demandes budgétaires formulées. Pour certains membres, un million de dollars pour le budget du CCEBJ semble un minimum, compte tenu que le chapitre 22 est un pilier de la CBJNQ. Selon notre interprétation de la CBJNQ, les gouvernements n'ont pas le pouvoir discrétionnaire de couper les demandes budgétaires du CCEBJ.

Suite à cette discussion, un consensus se dégage à l'effet que les gouvernements ne donnent pas au CCEBJ les moyens lui permettant de jouer son rôle dans la Convention et qu'il faut que la proposition budgétaire reflète les besoins réels du CCEBJ.

Un membre suggère que la proposition budgétaire du CCEBJ soit faite en deux volets distincts : un touchant le fonctionnement du secrétariat et l'autre la

---

réalisation de ses projets. Il est suggéré que le CCEBJ fasse une proposition budgétaire où il ne tiendrait pas compte des ressources reliées au fonctionnement du COMEV. Cela permettrait au COMEV d'avoir des ressources distinctes de celles du CCEBJ et de déterminer l'endroit où il veut tenir son secrétariat.

### **3.3 Relocalisation du secrétariat**

Après discussion, les membres maintiennent l'orientation prise lors des réunions antérieures à l'effet que le secrétariat du CCEBJ devienne autonome du ministère de l'Environnement et qu'il puisse, à partir d'une subvention lui assurant son fonctionnement, conclure éventuellement une entente de service avec le CCCPP, par exemple. Une partie de la proposition budgétaire du CCEBJ portera exclusivement sur le financement nécessaire au fonctionnement et au maintien d'un secrétariat autonome.

### **3.4 Actions à prendre**

Afin de faire connaître les difficultés de fonctionnement du CCEBJ eu égard au mandat qui lui a été confié par la CBJNQ, des membres suggèrent que l'on s'adresse à une instance telle le Joint Public Advisory Committee (JPAC) qui a pour fonction de conseiller la Commission de coopération environnementale (CCE). Notons que la CCE est directement reliée à l'Accord de libre échange nord américain (ALENA). Un autre membre suggère que des démarches soient également faites auprès du Secrétariat sur la biodiversité, dont les bureaux sont à Montréal.

Bien que certains membres soient d'accord pour que le CCEBJ fasse des démarches auprès de ces organismes, d'autres croient qu'il y a plusieurs aspects négatifs à contacter les organismes internationaux et s'opposent à cette démarche. Des membres ne sont pas convaincus que cela aidera le CCEBJ à obtenir plus de financement pour son secrétariat et ses activités. Cela pourrait même desservir l'image du Québec et du Canada. Il est plutôt suggéré de faire des démarches pour dénoncer la situation au Québec et au Canada, avant de sortir de nos frontières.

Deux membres sont désignés pour faire les démarches suivantes : Ginette Lajoie est mandatée pour faire des démarches exploratoires auprès du CCE et Harm Sloterdijk auprès du Secrétariat sur la biodiversité. Le but recherché est de connaître le mode de fonctionnement de ces organismes et de déterminer s'il s'agit là de tribunes intéressantes pour le CCEBJ, considérant l'objectif qu'on cherche à atteindre.

Il est également proposé d'impliquer davantage les autorités crie dans ce dossier. Une rencontre entre le Grand Chef Coon Come et le Premier Ministre du Québec Lucien Bouchard pourrait peut-être être organisée au sujet des

difficultés rencontrées par le CCEBJ pour remplir son mandat. Cette suggestion pourra être analysée par la partie crie.

**Résolution # 99-02-11-01 portant sur les démarches potentielles du CCEBJ auprès des organismes internationaux et sur la diffusion des décisions du CCEBJ**

**Considérant l'importance du rôle et du mandat du CCEBJ eu égard à la surveillance du régime environnemental et social prévu au chapitre 22 de la CBJNQ;**

**Considérant les difficultés rencontrés par le CCEBJ pour convaincre les gouvernements de lui accorder les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat;**

**Considérant que le CCEBJ envisage d'examiner le recours aux organismes internationaux pour attirer leur attention sur les problèmes rencontrés par le CCEBJ pour étudier et surveiller l'administration et la gestion du régime de protection de l'environnement et du milieu établi en vertu du chapitre 22 de la CBJNQ;**

**Considérant que le CCEBJ n'obtient pas l'écoute souhaitée de la part des gouvernements et qu'il aurait avantage à mieux faire connaître ses actions;**

**Il est unanimement résolu ce qui suit :**

- **Le CCEBJ mandate deux membres pour faire des démarches exploratoires auprès de certains organismes internationaux. Ginette Lajoie contactera la Commission de coopération environnementale (CCE) alors que Harm Sloterdijk, contactera le Secrétariat sur la biodiversité. Le but de ces démarches est d'identifier les mécanismes de fonctionnement de ces organismes et de déterminer l'intérêt pour le CCEBJ d'y recourir. Les personnes désignées feront rapport de leurs démarches à la prochaine réunion du CCEBJ.**
- **Le CCEBJ prendra les moyens à sa disposition pour rendre publiques ses décisions et pour faire connaître les avis qu'il formule sur des sujets qui sont de sa compétence.**

**Proposé par : Claude Langlois (Canada)**

**Appuyé par : Yves Désilets (Canada)**

**Résolu à l'unanimité**

### 3.5 Proposition budgétaire du CCEBJ 1999-2000

Les propositions budgétaires du CCEBJ comporteront dorénavant deux volets. Le premier volet portera sur les ressources requises pour le fonctionnement du secrétariat du CCEBJ alors que le deuxième volet portera sur la réalisation du plan d'action du CCEBJ.

À partir de la proposition budgétaire 1998-1999, les membres discutent des modifications à y apporter pour formuler la proposition budgétaire 1999-2000 et identifient les priorités et les montants attribués à chacune des deux parties de la proposition budgétaire. Le secrétaire rédigera une proposition budgétaire qui sera soumise à tous les membres pour commentaires. Une fois adoptée, la proposition budgétaire sera envoyée au Premier Ministre du Québec en justifiant cette nouvelle façon de faire pour le CCEBJ puisqu'habituellement, c'est le ministre de l'Environnement qui la reçoit.

### 3.6 Prêt de ressources du MRN

Le 5 février dernier, le président et le secrétaire du CCEBJ rencontraient Jean-François Gravel du MRN afin de faire le point sur l'état d'avancement de la demande de ressources du CCEBJ pour l'analyse des PGAF.

Il a été constaté que le MRN était disposé à donner des ressources au CCEBJ afin de lui permettre de commenter les prochains PGAF. Il pourrait s'agir soit de ressources humaines provenant de ses propres effectifs ou de ressources financières qui permettraient au CCEBJ d'engager lui-même ses propres ressources.

Suite à cette discussion, il est convenu que le CCEBJ écrive à Rémy Girard afin de lui faire part de l'entente de principe discutée avec M. Gravel. Cette entente de principe prévoit que :

- Le MRN fournira au CCEBJ deux personnes-ressources pour 6 mois au plus tard à partir du 1<sup>er</sup> avril 1999, soit un(e) spécialiste en foresterie et un(e) spécialiste en sciences sociales.
- Le MRN fournira au CCEBJ les équipements opérationnels requis (ordinateur, etc.) et assumera les frais de déplacement de ces deux personnes pour la durée de cette affectation.
- Si les personnes-ressources ne sont pas disponibles au Ministère, ce dernier s'engage à fournir au CCEBJ un montant équivalent à 50 000 \$ par personne-ressource, de façon à couvrir le salaire, les avantages sociaux et les frais d'opération et de déplacement des spécialistes qui seront embauchés pour 6 mois par le CCEBJ.

- Il est entendu que les deux spécialistes requis, qu'ils soient prêtés par le MRN ou qu'ils soient embauchés directement par le CCEBJ, relèveront directement du président du Comité et qu'ils travailleront au secrétariat du Comité ou à tout autre endroit désigné par le CCEBJ.

**Résolution # 99-02-11-02 portant sur l'octroi de ressources du MRN pour permettre au CCEBJ de commenter les prochains PGAF**

**Attendu que, le 5 février 1999, le président et le secrétaire du CCEBJ ont rencontré M. Jean-François Gravel du MRN pour discuter des ressources requises pour permettre au CCEBJ de commenter les prochains PGAF;**

**Attendu qu'il y a eu entente de principe sur les ressources à attribuer ainsi que sur les modalités d'utilisation de ces ressources par le CCEBJ;**

**Il est unanimement résolu que le CCEBJ écrive à M. Rémy Girard, sous-ministre associé au MRN, pour lui faire part de l'entente de principe intervenue avec M. Jean-François Gravel.**

**Proposé par : Yves Désilets (Canada)**

**Appuyé par : Jacques Lefebvre (Québec)**

**Résolu à l'unanimité**

**4. VARIA**

**Facture de l'INRS** : Rappelons que le CCEBJ a reçu, le 28 décembre 1998, une facture au montant de 10 000 \$ pour la rédaction du dossier des critères et indicateurs en foresterie pour Eeyou Istchee. Le secrétaire du CCEBJ a écrit à l'INRS afin d'obtenir plus d'information sur cette facture, puisqu'elle ne correspond pas à une entente formelle avec le CCEBJ.

Susanne Hilton mentionne que c'est elle qui est responsable de ce dossier et qu'elle avait conclu une entente verbale avec l'INRS à ce sujet. Malgré cela, les membres conviennent que l'INRS devra répondre à la demande d'éclaircissements formulée par le CCEBJ avant que cette facture puisse être acquittée.

**Consultation publique sur l'eau** : Compte tenu que le ministre de l'Environnement du Québec a annoncé que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendrait une vaste consultation publique sur l'eau, les membres conviennent qu'une lettre soit envoyée au ministre de l'Environnement afin de lui mentionner que la responsabilité de tenir une

---

consultation publique sur l'eau, sur le territoire de la Baie James, revient au CCEBJ. Par conséquent, le CCEBJ doit avoir les ressources nécessaires à la réalisation de cette consultation. Notons que le CCEBJ peut également conclure une entente d'harmonisation avec le BAPE à ce sujet, comme cela s'est déjà produit pour la consultation publique sur les matières résiduelles.

5. **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Waswanipi, les 13 et 14 avril 1999.



**DENIS BERNATCHEZ**  
Secrétaire

**99-06-02**